



Suspension provisoire du permis de conduire

Par verabordeaux, le 17/06/2009 à 14:24

Bonjour, le 13 juin dernier, j'ai eu une avis de rétention de mon permis de conduire, le controle "souffler dans le ballon" s'est fait en dehors de mon véhicule, et les policiers n'ont pas voulu que j'aille dormir chez mon amie.

j'étais dans sa cour. J'ai fait appel à eux car le copain de mon amie m'a frappé, lorsque je suis aller taper au volet (3h00 du matin). Je suis partie de mon domicile à 1h40 et arrivée chez mon amie à 2h15, j'ai fait appel 17 à 2h51 les policiers sont arrivés vers 3h10, les policiers ont posés des questions au copain de mon amie et ont fait venir mon amie, mais elle ne savait pas que j'étais là, puis ils m'ont fait souffler dans le ballon devant mon véhicule (j'avais bu du crémant dans la soirée mais ne pensait absolument pas reprendre mon véhicule avant le lendemain matin). Résultat positif. Ils ont immobilisés ma voiture et m'ont emmené a l'hotel de police en garde à vue. ethylomètre 1er controle à 4h05 0.80 mg/l'air expiré, et second controle à 4h10 résultat 0.77mg/l'air expiré. Garde à vue pour la nuit.

Le lendemain matin vers 11h00 (pas dormie, pas mangé, pas lavée) un autre policier a établi un proces verbal, dans celui ci, il n'a pas mentionné que le contrôle avait été effectué hors de mon véhicule. J'étais fatiguée, effrayée de me trouver là, sans voiture, sans personne à 40 kms de mon domicile, très fatiguée à cause de perte récente d'un de mes frères et suite à ça mon père a fait un AVC.

Dans le procès la phrase dit je reconnais avoir bu quelques coupes de crémant avant de partir de mon domicile pour me rendre chez mon amie, ce qui est vrai, en revanche j'ai bien dit que c'est en dehors de mon véhicule que le controle alcootest c'est fait. J'ai signé et il ne me tardait qu'une chose rentrer chez moi, car je n'arrive tjrs pas à comprendre ce qu'il m'est arrivée.

Je suis allée hier le 16 06 au commissariat, il m'a remit une suspension provisoire immédiate du permis de conduire pour une durée de 3 mois.

J'ai expliqué mon cas au commissaire, il m'a dit que c'était dégueulasse, mais malheureusement comme j'ai signé le procès, le seul recours était d'écrire au tribunal au procureur et faire appel à un avocat + defense et recours.

Il y a vraiment abus de pouvoir, d'autant que les policiers ont refusés que je reste dormir sur place.

Je pense prendre rendez vous avec un avocat car je ne vois pas que puis je faire d'autre pour que cette situation se régularise.

je me retrouve toute seule dans ma pampa, avec 34 kms à parcourir pour aller au travail merci de votre aide, quels sont vos conseils ?

cordialement

Par **Tisuisse**, le **22/06/2009** à **18:11**

Bonjour,

Pardonnez-nous de répondre si tardivement à votre message.

Les FDO ont constaté que vous étiez sous l'emprise de l'alcool. Ils vous ont donc fait souffler dans l'éthylotest d'abord qui s'est révélé positif (combien même ce contrôle s'est effectué hors votre voiture, il n'en reste pas moins valable), puis, au poste, dans l'éthylomètre, lequel a donné des mesures précises : 0,80 mg/l d'air expiré puis, un peu plus tard, 0,77 mg. C'est quand même 3 fois la limite à ne pas dépasser qui est de 0,24 mg (dès 0,40, vous commettez un délit).

Vous dites que vous étiez à 40 km de chez vous. Vous n'êtes pas venue à pied et personne, semble-t-il ne vous a accompagnée. Donc, vous avez roulé 35 mn sur 40 km et sous l'emprise de l'alcool. C'est ce que les FDO ont pensé d'où toute la suite que vous avez subie et que vous connaissez maintenant.

Ben, va falloir effectivement vous trouver un avocat pour limiter la casse (les sanctions sont sur le post-it de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiant).

Par **verabordeaux**, le **22/06/2009** à **18:46**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, je suis partie de chez moi, à 1h35 et la police m'a fait souffler dans le ballon à 3h35, en effet le crémant a eu le temps de faire son effet. Je n'avais nullement l'intention de reprendre mon véhicule. Je vais prendre rendez vous avec un avocat. très courtoisement

Par **citoyenalpha**, le **23/06/2009** à **13:49**

Bonjour

erreur classique.

Vous avez été contrôlé hors de votre véhicule et lors de votre audition vous avez "avoué"

avoir conduit sous l'emprise d'alcool.

Il est toutefois possible pour un avocat d'obtenir la relaxe. Vous auriez tout au plus pû boire en arrivant chez votre amie. Il convient au préalable de vérifier le contenu du procès verba.

Restant à votre disposition

Par **verabordeaux**, le **24/06/2009** à **09:36**

Bonjour,

Merci de vos réponses, j'ai rendez vous avec un avocat, je vous tiendrai au courant de la suite de cette affaire.

Il me tarde que tout ça se régularise et que je puisse pleinement reprendre ma petite vie tranquille au coeur des vignes.

Merci beaucoup pour votre forum, qui apporte beaucoup de réponses dans tous les domaines. très courtoisement.